

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : David CABEDOCE

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Approbation de prise de participation de la société d'économie mixte locale
SEMBREIZH à l'augmentation de capital social de la Société par actions
simplifiée COBIOGAZ »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'approuver le projet de prise de participation de SEMBREIZH à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée COBIOGAZ pour un montant de cent vingt-six mille sept cent cinquante euros (126 750 €) par souscription de 12 675 actions de 10 € de valeur nominale à libérer par compensation de sa créance en compte courant d'associé, ce qui portera la participation totale de SEMBREIZH au capital de COBIOGAZ à cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (152 750 €).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sans formuler d'observations particulières, le CESER prend acte de la recapitalisation de la société COBIOGAZ par la SEMBREIZH afin de procéder à sa future dissolution à l'amiable.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Approbation de prise de participation de la société d'économie mixte locale SEMBREIZH à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée COBIOGAZ

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité